

Conseil Municipal du 12 avril 2018 - 20 h 30
COMPTE RENDU N°35

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - M. De BIASIO - F. BONNE - B. DEL ROX - J. DELAVALLEE - L. SEIGNOUREL - I. SILHOL - R.M. SIFFRE - S. SILHOL - D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : E. BONAFE - J. CASTES - P. SOULAIROL -

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Madame DEL-ROX est élue secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 8 mars 2018

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 8 mars 2018.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 8 mars est adopté à l'unanimité.

03 – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 des services fiscaux qui permet de calculer les taux d'imposition.

Il donne lecture des taux de Péret et des taux moyens départementaux en 2017, à savoir :

	Bases d'impositions 2017	Taux 2017 PERET	Bases d'impositions prévisionnelles 2018	Produits à taux constants	Taux moyen départemental 2017
Taxe d'habitation	1 295 769	10.76	1 329 000	143 000	30.30
Foncier bâti	760 748	18.77	781 000	146 669	27.94
Foncier non bâti	36 049	84.37	36 300	30 626	84.48

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc d'appliquer les taux 2018 suivants :

- **Taxe d'habitation 10.76 %**
- **Foncier bâti 18.77 %**
- **Foncier non bâti 84.37 %**

04 – Vote du Budget Primitif de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2018 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget de la commune 2018 à l'unanimité.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		151 887.44		154 731.11
Vote	914 454.44	762 567.00	884 884.75	875 520.41
Reste à réaliser			386 590.55	241 223.78
Total	914 454.44	914 454.44	1 271 475.30	1 271 475.30

Monsieur le Maire précise les principales dépenses d'investissement :

Opérations à poursuivre :

- **Halle aux sports**
- **Plan Local d'Urbanisme**
- **Cession de terrain chemin du Peyral**
- **Maison culturelle**
- **Aménagement du cœur du village**

Opérations nouvelles :

- **Mobilier**
- **Travaux en régie**
- **Voirie rue Paul Valéry, Anatole France, de la Fontaine, de la Tour**
- **Eclairage public**

05 – Hérault-Energies – achat groupé électricité/gaz

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les collectivités sont dans l'obligation de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz et d'électricité, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Hérault Energies réalise un nouvel accord cadre

pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour 2020-2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au groupement de commande électricité / gaz d'Hérault Energies.

06 – Projet d'Etablissement – Ecole de musique municipale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Projet d'Etablissement 2018-2022 réalisé par David PEREMARTI, Directeur de l'école de musique. Ce projet sera déposé au Conseil Départemental de l'Hérault. Il permettra de labelliser l'école de musique municipale et d'obtenir diverses aides.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'établissement de l'école de musique municipale.

07 – Cession actions SEML La Pérotoise des eaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de PERET était actionnaire à hauteur de 51 % lors de la création de la SEML La Pérotoise des eaux. Il rappelle que la commune a versé un capital de 20 400€, soit 51 actions à 400€(par délibération en date du 25/08/2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Clermontais a repris la compétence eau et assainissement. A ce titre, elle doit reprendre les 2/3 des actions de la commune soit 34 actions à 13 600 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de céder 34 actions à 400€ l'unité à la Communauté de Communes du Clermontais.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder 34 actions à 400 € l'unité à la Communauté de Communes du Clermontais, soit un montant total de 13 600€.

08 – Nomination délégué CNIL

Point reporté

09 – Photovoltaïque halle aux sports

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société APEX a été retenue pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la halle aux sports. Une convention entre la commune et la société a été signée et est arrivée à échéance au 31/12/2017.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la promesse de bail emphytéotique avec la société APEX relative à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la halle aux sports.

10 – Demande de subvention Conseil Départemental – Projet rue Paul Valéry

Monsieur SEIGNOUREL rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance en date du 26 janvier 2018, il a approuvé le projet de réfection des rues Paul Valéry, Anatole France, de la Fontaine et de la Tour d'un montant estimatif de 153 500 € HT.

Il rappelle au Conseil que l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental (au titre des amendes de police) a été sollicité.

Monsieur SEIGNOUREL expose au Conseil qu'une seconde aide auprès du Conseil Départemental peut être sollicitée au titre du « Patrimoine / voirie ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre « Patrimoine/voirie » pour le projet de réfection des rues Paul Valéry, Anatole France, de la Fontaine et de la Tour.

11 – CDG34 – Convention d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels

- Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal un projet de convention envoyé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (cdg34), relatif à l'adhésion à la « mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels ».

Les missions qui peuvent être proposées sont :

- Accompagnement pour la mise à jour du document unique et le suivi de la mise en œuvre des actions de prévention ;
- Réalisation de métrologie d'ambiance physique (bruit, éclairage, vibration...) ;
- Animation de réunions de sensibilisation, d'information auprès des élus, responsables ou agents sur des thématiques variées de prévention (risque lié au bruit, risque chimique, ...) ;
- Analyse d'une activité, d'une situation, d'un poste de travail, soutien auprès d'un agent et/ou de la collectivité, participation à des activités de maintien dans l'emploi (analyse ergonomique, bilan de compétence, ...)

Cette convention serait conclue pour une période de 3 ans. Le tarif serait de 220€ par demi-journée de formation, le nombre estimatif de jours devant être établi au préalable par la collectivité.

- Cette convention peut être complétée par une convention de mise à disposition d'agent en charge de la Fonction d'Inspection (ACFI). Cette mission peut être réalisée soit en interne par un agent de la commune, soit par un agent mis à disposition par le CDG. Cette mission est facturée suivant le temps de travail passé par l'ACFI : 440€ par demi-journée d'intervention donnant lieu à la rédaction d'un rapport, 220€ pour l'étude de documents spécifiques, 110 € pour l'accompagnement d'une délégation de CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).
- Une convention d'appui et de soutien à l'évaluation des risques psychosociaux est également proposée. Elle a pour finalité de dégager des actions visant à réduire l'impact des risques psychosociaux en agissant sur les ressources présentes dans la collectivité. (220€ par demi-journée d'intervention)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure auprès du CDG³⁴ les conventions d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels, et de mise à disposition d'agent en charge de la fonction d'inspection.

12 – Rétrocession voirie lotissement « Le Pasteur »

Point reporté.

13 – ARS – Projet Régional de santé

Madame SILHOL informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'Agence Régionale de la Santé concernant la mise en place d'un Projet Régional de Santé (PRS).

Le PRS Occitanie, 2ème génération, est le principal instrument de pilotage régional de la politique de santé.

Il s'inscrit dans la continuité des orientations des PRS de 1ère génération des deux ex-régions. Le PRS2 est établi sur la base d'un bilan qui permet de tirer les enseignements des PRS antérieurs et de dégager les axes d'amélioration pouvant servir de support aux priorités opérationnelles

Le PRS cherche à répondre aux besoins, aux problématiques et aux caractéristiques du territoire et de sa population sur le champ de la santé.

La sélection des projets a été réalisée par l'ARS, à l'issue de l'ensemble des travaux menés avec les acteurs de santé, selon 4 critères :

- le projet sert l'Ambition : protéger la personne en situation de vulnérabilité, réduire les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé ou au moins, ne pas les aggraver ;
- le projet est en phase avec le diagnostic régional dont les enseignements des anciens PRS ;
- Le projet s'inscrit en tant que véritable projet circonscrit dans le temps, avec des livrables attendus ;
- Le projet est soutenable y compris financièrement.

Le Conseil Municipal déplore la désertification médicale et la disparition des médecins généralistes en milieu rural.

14 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

27/03/2018 : Vente par Mme Josette ROBERT de terres situées lieu-dit « Roques Blanques, le Broun et les Costes » à M Nicolas MAFFRE

b) Autres Décisions

2018/06 Décision du Maire portant signature d'un marché pour les travaux d'aménagement de la maison culturelle lot 7, 8 et 10

La secrétaire
Bernadette DEL-ROX

Le Maire
Christian BILHAC